



**Avis de vacance d'emploi interne / externe**

# LE SDIS 22 RECRUTE

21 CAPORAUX DE SAPEURS-POMPIERS  
PROFESSIONNELS

*Inscrits sur liste d'aptitude  
ou  
Par voie de mutation*

Pour occuper un emploi d'équipier en unité  
opérationnelle ou Chef d'équipe

Poste à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le dossier de candidature composé d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé et de votre attestation de réussite au concours de Caporal.

Dans le cadre des mutations, vous devrez accompagner votre candidature de votre dernière situation administrative et justifier de 3 ans d'ancienneté dans le grade de Caporal.

Les candidats (tes) pré-admis(es) à l'épreuve orale du concours de caporal peuvent faire acte de candidature.

La candidature devra être adressé au plus tard le **18 juin 2022** dernier délai à :

Monsieur le Président du Conseil d'Administration  
Service Départemental d'Incendie et de Secours  
[recrutement@sdis22.fr](mailto:recrutement@sdis22.fr)